



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de Saint-Drézéry  
Arrêté 2026-P-006

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE

Arrêté de délégation à Mme Françoise SIRVEN, adjoint au maire

Le Maire de la commune de Saint-Drézéry

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à six le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026, et de l'installation de Mme Françoise SIRVEN en qualité de deuxième adjoint au maire.

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Mme Françoise SIRVEN, adjoint au maire un certain nombre d'attributions relevant de l'action sociale, la solidarité, la communication et le protocole.

Arrête :

Article 1<sup>er</sup> :

A compter du 21 mars 2026, Mme Françoise SIRVEN, adjoint au maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : **l'action sociale et la solidarité (dont le CCAS), la communication et le protocole.**

Elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, la gestion des dossiers relevant de l'action sociale, la solidarité, la communication et le protocole.

Article 2 :

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents et courriers relevant des compétences **de l'action sociale, la solidarité, la communication et le protocole.**

La signature par Mme Françoise SIRVEN de ces pièces et actes devra être précédée de la formule suivante :

« par délégation du MAIRE ».

**Article 3 :**

Mme Françoise SIRVEN a la charge de gérer les crédits inscrits au budget communal et CCAS en matière d'action sociale, solidarité, communication et protocole, et à ce titre de signer les différents documents correspondants (devis, bon de commande).

**Article 4 :**

Mme la Maire de la commune, Mme la Directrice générale des services, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, transmis à M. le Préfet de l'Hérault, et un exemplaire sera versé au registre des arrêtés.

Fait à Saint-Drézéry, le 24/03/2026  
Mme la Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES



Transmis en Préfecture le	09/04/2026
Affiché le	09/04/2026
Notifié le	7 Avril 2026 <i>[Signature]</i>